Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau recteur pour l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a désigné Dominique Arlettaz, actuellement vice-recteur, en qualité de recteur de l'Université de Lausanne (UNIL). M. Arlettaz entrera en fonction à partir du 1er septembre 2006, pour une période de cinq ans. Selon la Loi sur l'UNIL entrée en vigueur au 1er janvier 2005, le nouveau recteur a été sélectionné par le Conseil de l'Université, autorité délibérative de la Haute Ecole, puis proposée au Conseil d'Etat qui a entériné ce choix.

Le Conseil d'Etat a désigné M. Dominique Arlettaz en qualité de recteur de l'Université de Lausanne, à partir du 1er septembre 2006, pour une période de cinq ans, renouvelable. Conformément à la procédure prévue par la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne, entrée en vigueur le 1er janvier 2005, le candidat à la fonction de recteur a été sélectionné par une commission ad hoc du Conseil de l'Université, puis proposé au Conseil d'Etat qui a entériné ce choix. Pour rappel, le Conseil de l'Université est l'autorité délibérative de la Haute Ecole. Composée de cinq membres, la Commission de sélection comprenait trois membres du corps professoral, un représentant du corps intermédiaire et un représentant des étudiants.

Actuellement vice-recteur de l'Université, M. Dominique Arlettaz est titulaire d'un doctorat en mathématiques de l'EPFZ. Professeur ordinaire à l'UNIL depuis 1994, il a été professeur invité aux Etats-Unis et au Canada. Dominique Arlettaz dispose d'une vaste connaissance du monde universitaire suisse et international, et il est au bénéfice d'une dizaine d'années d'expérience dans des fonctions de direction telles que président de section, doyen de la Faculté des sciences, ou encore vice-recteur, charges qu'il a accomplies avec une très grande compétence. Il a de plus été l'un des principaux acteurs de la mise en place des nouvelles facultés de l'UNIL (Faculté de biologie et de médecine, Faculté des géosciences et de l'environnement), et a également joué un rôle actif dans la constitution du " Triangle Azur " associant les Universités de Lausanne, de Genève et de Neuchâtel, de même que dans la mise en place du projet " Sciences-Vie-Société ".

Le nouveau recteur désigné dispose d'une année pour constituer son équipe de direction, dont la structure a été renforcée afin de permettre à l'Université de répondre aux exigences découlant de l'autonomie accrue conférée par la loi, et pour préparer le futur plan stratégique pluriannuel destiné à fixer, entre l'Université et le Grand Conseil, les missions, tâches et objectifs de l'Université pour la prochaine législature.

Le Conseil d'Etat se réjouit de poursuivre sa relation avec l'UNIL dans l'excellent esprit de collaboration qui prévaut depuis plusieurs années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 septembre 2005

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe de du département de la formation et de la jeunesse, 021 316 30 01 - UNIL, Dominique Arlettaz, 021 692 20 41, mobile 079 704 48 52